

Conditions et modalités pour concourir

CONCOURS COMPLEMENTAIRE D'ENTREE COP THEATRE du jeudi 21 septembre 2023 (Important : **concours biannuel**)

Conditions pour concourir :

- Avoir entre 17 ans (18 préconisés) et 24 ans
- Avoir obtenu un BET ou un CET dans un conservatoire **ou** justifier d'une formation théâtrale de 2 ans avec 3h de cours hebdomadaires minimum.
- Être dégagé des obligations scolaires

Modalités (inscription avant le 8 septembre 2023) : crr-servicescolarite@mairie-reims.fr

- dossier complet d'inscription (fiche d'inscription, diplômes, lettre de motivation)
- Lettre de motivation
- Présentation d'une scène dialoguée du répertoire classique ou contemporain (4 à 5' maximum)
- Présentation d'un parcours libre pouvant intégrer une pratique artistique complémentaire : écriture, chant, danse, musique, clown, masque, expression corporelle... (3' maximum)

NB : attention, il ne s'agit pas d'une deuxième scène ou d'un monologue du répertoire, mais d'une approche théâtrale personnelle.

- Improvisation ou rejeu à la demande du jury et selon des consignes précises (2' maximum)
- Un entretien avec le jury qui consistera à échanger sur les prestations réalisées et à apprécier le degré de motivation du candidat et son parcours personnel (10-15')

Jury : Ces épreuves se dérouleront devant un jury composé de la directrice ou du directeur adjoint, de la Conseillère aux études du Conservatoire et de deux personnalités qualifiées extérieures.

NB : venir avec sa réplique et ses accessoires éventuels.

L'installation sur le plateau doit être courte.

Moyens mis à disposition : table, chaise, pupitre, piano, diffusion sonore (CD, clef USB).